

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PETR PAYS TOLOSAN

**Séance du 26 mars 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 26 mars, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués se sont réunis à 18h30 à la salle Joseph Bon à Merville.

**Votants :**

**CCHT :** Nicolas ALARCON, Chantal AYGAT, Serge BAGUR, Marie-Laure BAVIERE, Roland CLEMENCON, Jean-Claude ESPIE, Céline FRAYARD, Gilles MARTIN, Sébastien NOEL, Pierre SANCHEZ, Laurent ZANETTI

**CCCB :** Daniel ANTIPOT, Joël CAMART, Gérard GUERCI, Herveline JACOB, Thierry SAVIGNY

**C3G :** Nicolas ANJARD, Didier CUJIVES, Jean-Claude MIQUEL, Véronique MILLET

**CCF :** Francis BERGON, Daniel DUPUY, Guy NAVLET, Colette SOLOMIAC, Jean-Paul VASSAL, Denis BRUN

**CCVA :** Robert SABATIER

**Absente ayant donné pouvoir :** Sabine GEIL-GOMEZ à Thierry SAVIGNY

**Secrétaire de séance :** Véronique MILLET

*Nombre de délégués : 47*

*Quorum : 24*

*Date de convocation : 19/03/2019*

*Membres présents : 27*

*Pouvoir : 1*

**Domaine : Finances**

**Délibération n°: 19/124**

**Objet : Demande d'aide financière auprès du dispositif Leader pour la réalisation d'un sentier pédagogique de lecture de paysage viticole**

Le Président demande à Thierry SAVIGNY, premier Vice-Président, de présenter cette action.

Thierry SAVIGNY expose que, dans le cadre de la coopération « Pépites du Sud-Ouest : de Vins en Découvertes », il est proposé la création d'un sentier pédagogique d'interprétation du paysage modelé par la vigne au travers du temps. Ce parcours en milieu naturel permet aux visiteurs (habitants, excursionnistes et touristes) de découvrir les milieux traversés avec une signalétique adaptée (faune, flore, points de vue...).

Ce sentier pédagogique pourrait prendre plusieurs formes : un grand itinéraire sur le territoire du PETR ou un itinéraire sur chaque EPCI.

Cette action sera partie intégrante de l'application « Territoire Numérique et Connecté : Cap Pays Tolosan ».

Le montant maximum de cette opération est estimé à 20 500,00 € TTC. L'autofinancement prévisionnel maximal de cette action est de **8 200 €**.

Le Président propose au Conseil Syndical de déposer une demande d'aide auprès du dispositif Leader (mesure 19.3).

**Entendu l'exposé du Président,**

**Et après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Syndical se prononce à l'unanimité de ses membres présents et représentés pour :**

- 1 - Déposer une demande d'aide au taux le plus haut au titre de la réalisation d'un sentier pédagogique de lecture de paysage viticole auprès du dispositif Leader (mesure 19.3).
- 2 - Mandater le Président pour signer tout acte et tout document relatif à l'exécution de ce dossier.

**Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.**

Pour extrait conforme, le 26 mars 2019.

**Le Président,**



**Didier CUJIVES**



Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication  
Fait et délibéré en séance du 26 mars 2019  
Au registre sont les signatures